## Merci de transmettre cette information aux AESH (CDD ou CDI ou CUI) de vos établissements.

Vous êtes AVS et vous souhaitez avoir des renseignements sur vos contrats, vos droits, vos perspectives?

Deux représentantes de la FSU, elles mêmes AESH :

- Katia Brunet (Lycée Yourcenar Le Mans)
- Isabelle Achart ( Ecole Marceau Le Mans)

peuvent répondre à vos questions, et vous aider dans vos démarches.

Pour les contacter, appeler au 02 43 77 12 26 ou adresser un message à fsu72@fsu.fr

Vous pouvez aussi passer à la section FSU 72, 29 place d'Alger, où elles tiennent une permanence <u>un mercredi par mois, de 15h à 18h</u> (voir calendrier ci-contre) ou participer à la <u>Réunion d'Information Syndicale du 8 octobre</u> (voir ci-dessous)



Calendrier des permanences 15h-18h 29 place d'Alger

Mercredi 2 octobre
Mercredi 13 novembre
Mercredi 4 décembre
Mercredi 8 janvier
Mercredi 5 février

Mercredi 3 mars Mercredi 1er avril Mercredi 6 mai Mercredi 3 juin Mercredi 1er juillet

## Réunion d'information syndicale spéciale AESH

Mardi 8 octobre de 9h à 11h30 - Salle Barbara allée de l'Aigle Noir

(derrière la Cité du Cirque, ancienne piscine des Sablons)

## Ordre du jour :

- Point sur la rentrée
- Droits des personnels
- Questions diverses, situations personnelles

Les réunions d'information syndicales sur le temps de travail sont un droit. Il suffit d'informer l'employeur (DSDEN ou Lycée Sud pour les CUI) en lui adressant le modèle ce courrier ci-dessous.

` '	•	
NOM : Prénomlele		
Ecole /établisseme	nt :	Fonction : AESH ou AVS-CUI
à M. le Proviseur d AESH)	u Lycée Sud (pour le	es CUI) / Ou M. le Secrétaire Général de la DSDEN (pour les
Objet : Réunion d'i	nformation syndical	le.
Monsieur,		
	•	décret 82-447 du 28/05/1982, relatif à l'exercice du droit
		rmer que je participerai à la réunion d'information syndicale
organisée par la FS	U /2 qui se tiendra	le mardi 8 octobre 2019 de 9h à 11h30
Eair à	la la	Cian atura